



REGULARISATION LOYER

Par JOSSRENDAL

Bonjour,

Je suis un bailleur. J'ai décidé de reprendre le mandat d'une agence immobilière à partir du 1er septembre 2026.

Le loyer de mon locataire a été augmenté depuis le 1er juillet 2026. Il y a une clause qui le prévoit dans le bail.

Seulement je n'ai pas été averti par l'agence et j'ai découvert l'augmentation lors du virement. Etant propriétaire je suppose que ce n'est pas une obligation pour moi.

Pour le locataire, je pense que c'est la même chose. Il n'a pas du être averti il est au prélèvement.

Comment pensez vous que je dois gérer cela ?

1 ne rien dire et recevoir le loyer avec l'augmentation

2 régulariser les deux mois de loyer, avertir le locataire qu'il y aura une augmentation à compter d'octobre 2026 avec un écrit daté de septembre 2026 avec signature de sa part et rembourser la différence des deux mois précédent.

j'attends vos réponses en tant que locataire ou bailleur ou personne de la loi.

la différence n'est pas importante par mois 5 euros